

Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Robert JENEFSKY pour l'enterrement du parking Rive-Est

Nyon, le 13 juillet 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de statuer sur la motion du conseiller Robert Jenefsky « pour l'enterrement du parking Rive Est » s'est réunie le 15 juin 2015. Elle était formée de Mmes Gabrielle Ethenoz-Damond et Taïna Pieren, de MM. Gilles Grosjean (rapporteur), Robert Jenefsky, Sacha Soldini, Bernhard Willi et Claude Farine (président). M. Maurice Gay était excusé.

Le motionnaire a d'abord rappelé dans les grandes lignes la raison de sa motion. Il estime que la situation actuelle de cette zone, qui fait « chenit », n'est plus acceptable (voitures, bateaux stationnés pendant l'hiver, conteneur WC provisoire, structure provisoire derrière le local de l'aviron).

Construire un parking souterrain, qui réunirait l'actuel parking en surface ainsi que celui qui se trouve près du débarcadère, permettrait de créer une grande surface à disposition des Nyonnais et de ceux qui visitent les bords du lac, de repenser la zone du débarcadère et de moderniser ce dernier. La Maison du lac, qui va occuper la pisciculture, l'Usine à gaz, avec sa deuxième salle, pourraient également profiter de cette nouvelle infrastructure.

A ses yeux, l'édification d'un tel parking est tout à fait réalisable et pourrait faire l'objet d'un partenariat public-privé. Par ailleurs, le motionnaire ne cache pas qu'il souhaite faire bouger par ce biais la Municipalité sur un dossier précis, l'aménagement des rives du lac – qui ne figure pas dans ses priorités actuellement, qui de plus a peu évolué depuis de nombreuses années et dont la nécessaire planification n'est pas agendée.

Face à cette idée a priori séduisante, des commissaires se posent certaines questions. Tout d'abord au sujet du parking lui-même : situé proche du lac sur une parcelle de remblai, sa construction nécessitera, d'après eux, des travaux complexes qui en renchériront par hypothèse passablement le coût et donc le tarif pour les futurs utilisateurs. Le parking de la Duche apparaît d'ores et déjà cher quand on l'utilise ponctuellement. La situation ne sera selon eux pas meilleure ici.

En outre, la construction d'une telle infrastructure s'accompagne de dispositifs techniquement et spatialement contraignants (trémies d'entrée, escaliers, ascenseurs, bouches d'aération, etc). Sa grandeur, qui n'est pas définie, impliquerait que l'on sache au préalable comment sera aménagé l'ensemble de l'espace public situé entre le débarcadère et la Grande Jetée. Où implanter exactement ce parking - geste déterminant à de nombreux égards - si l'on ne connaît pas le visage futur du bord du lac, la répartition des activités, les bâtiments envisagés, les éléments à sauvegarder, son profil paysager ?

Enfin, les mêmes commissaires rappellent que le Canton risque fort de s'opposer à toute construction en l'absence d'un plan directeur d'aménagement des rives du lac. Il rappellera sans doute la règle consistant à procéder du général au particulier lorsqu'il s'agit d'éléments de planification de cette importance, notamment la manière dont la Ville entend organiser le stationnement au centre ville (parking souterrain à Perdttemps et/ou à Rive).

Conclusion

Après un débat approfondi sur les tenants et aboutissants de la motion, tous les commissaires sont d'accord avec l'idée qu'il serait nécessaire d'enterrer les voitures pour donner un visage plus séduisant au bord du lac, mais ils pensent aussi qu'il faut que la Municipalité mette en route un plan d'aménagement des rives. C'est pourquoi ils demandent instamment que, dans le cadre de l'étude de la présente motion, ce plan soit lancé et qu'un calendrier soit établi à ce sujet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu la motion de M. Robert JENEFSKY pour l'enterrement du parking Rive-Est,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude dans le cadre du futur plan d'aménagement des rives du lac.

La Commission :

Gabrielle Ethenoz-Damond, Taina Pieren, Maurice Gay, Gilles Grosjean (rapporteur), Robert Jenefsky, Sacha Soldini, Bernhard Willi et Claude Farine (président)